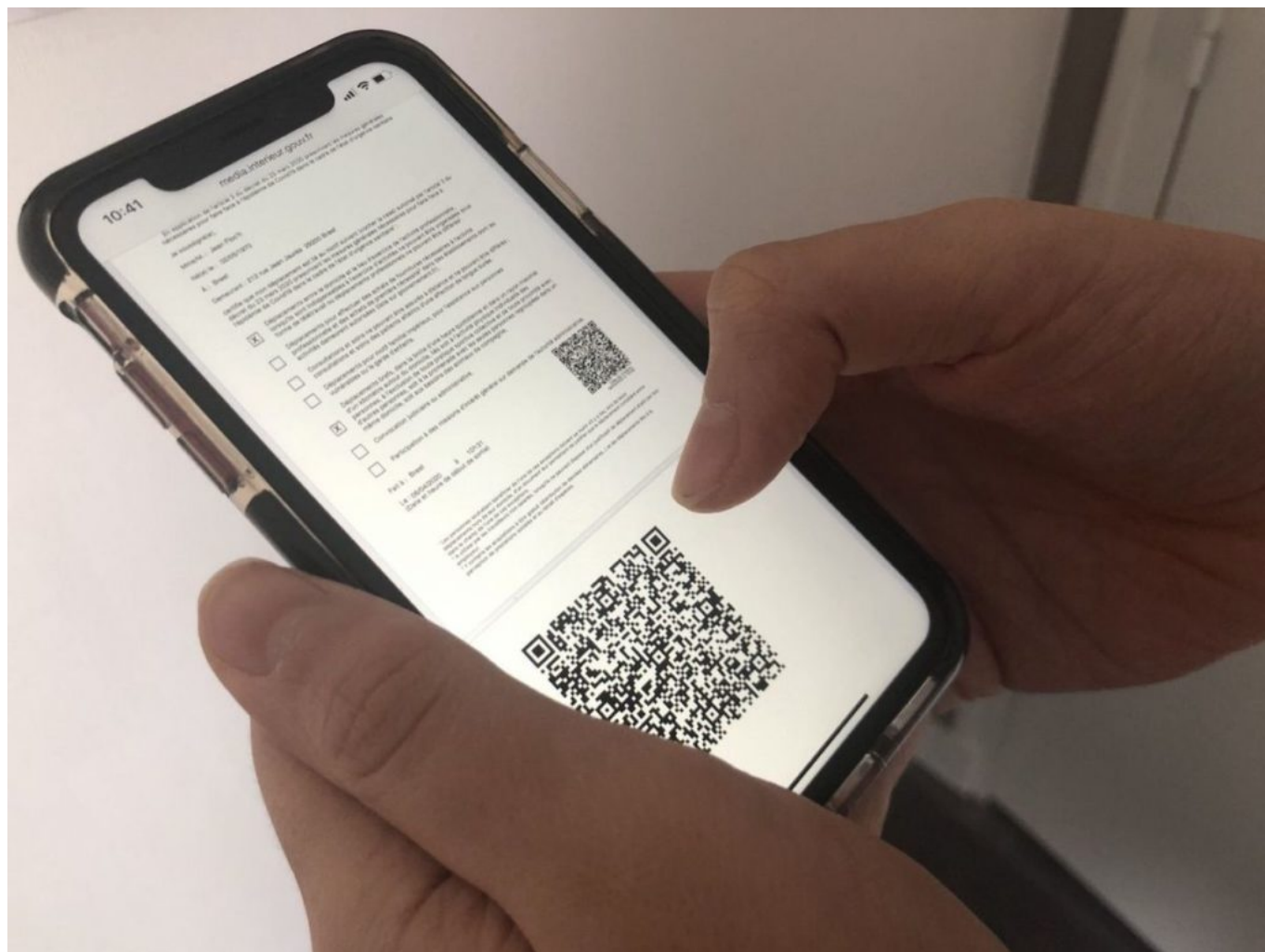


Ecrit par le 22 juillet 2024

8 600 contrôles depuis le 17 mars à Carpentras



Entre le 17 mars et le 7 avril, les services de police municipale et administrative de Carpentras ont procédé à 8 600 contrôles. De quoi se rendre compte que 97,5 % des carpentrassiens respectent scrupuleusement les mesures de confinement.

Écrit par le 22 juillet 2024

Une newsletter pour créer du lien et répondre aux attentes des entrepreneurs du comtat



Depuis la mise en confinement, [l'association Carpensud](#) propose une newsletter quotidienne. « Il s'agit de garder du lien en cette période d'incertitude en proposant de l'information, de l'entraide et de la solidarité, explique [Jean-Marc Behm](#), nouveau président depuis tout juste 1 an de cette structure regroupant les entreprises de cette zone située entre Carpentras et Pernes-les-Fontaines.

« On reçoit des tonnes d'actualités ainsi que pas mal d'effets d'annonces, alors cette newsletter c'est avant tout la mise en ligne d'information fiables que nous avons vérifié afin de faire gagner du temps à nos membres. »

Ecrit par le 22 juillet 2024

Outre les derniers textes de loi, les décrets ou bien encore l'évolution des différentes réglementations, ce bulletin numérique propose aussi aux entrepreneurs des modèles de courrier destiné aux banques dans le cadre de demande exceptionnelle de prêt ou le report d'échéances automatiques. Ce nouveau réseau d'entraide, accessible sur le site de l'association, ne se limite pas qu'aux seuls adhérents de Carpensud mais aussi aux décideurs locaux et aux élus ainsi qu'aux réseaux d'entrepreneurs voisins.

Un saut dans l'inconnu

Au-delà de l'urgence de la gestion de crise, Jean-Marc Behm se pose déjà la question de savoir comment nous sortirons de cet épisode pandémique.

« Evidemment, il y aura des dégâts sur l'emploi et les entreprises, assure-t-il. Car une fois que tout cela sera terminé on ne peut pas dire aux entreprises à qui l'on a demandé d'arrêter leur activité d'appuyer sur un bouton pour redémarrer comme avant. Nous serons alors dans l'inconnu car il ne s'agira pas d'une reconstruction mais bel et bien de réinventer un système car cette crise est différente de celle de 2008 parce qu'elle touche tout le monde. Des gens comme vous et moi qui, par principe, sommes persuadés que rien ne peut nous arriver puisque tout doit fonctionner : santé, informatique, sécurité, énergie, approvisionnement alimentaire... Aujourd'hui, nous n'en sommes plus si sûrs ! »

Ré-industrialisation et sens de la vie

« Nous ne ferons pas l'économie d'une ré-industrialisation du pays, poursuit le président de cette association créée en 1996 et regroupant près de 130 adhérents à ce jour. Nous ne pouvons plus tout laisser faire en Chine, pays dont on explique maintenant qu'il arrive à juguler l'épidémie mais dont a oublié qu'il a caché la pandémie pendant 2 mois. Avec la mondialisation, notre planète est devenue un grand village mais dans ce village il faut réaménager certains quartiers. Il faut remettre l'humain au centre, s'occuper de son voisin et être moins individualiste. »

« Cette crise doit être une prise de conscience que cela ne sera pas comme avant, insiste Jean-Marc Behm. Elle doit nous faire réfléchir sur le sens de nos vies. »

<http://covid19.carpensud.com/informations-entreprises-epidemie-coronavirus/>

www.carpensud.com

La mairie fait bonne impression

Ecrit par le 22 juillet 2024



Constatant que certains parents ont eu des problèmes d'impression pour les devoirs de leurs enfants durant cette période de confinement la mairie de Carpentras incite les familles à se rapprocher des directeurs d'école. Ces derniers, après accord de l'inspectrice de l'Education nationale de Carpentras, pourront ponctuellement procéder à l'impression de ces travaux donnés par les professeurs de maternelle ou d'élémentaire. Cependant, dans tous les cas les parents devront au préalable contacter par mail le responsable de l'établissement scolaire avant de se déplacer à l'école.

Dans le même temps, la municipalité assure qu'elle veille également à ce que les copieurs dans les écoles « puissent répondre aux besoins de tous afin d'assurer la meilleure continuité pédagogique possible ».

Immeuble Mosaïque

Ecrit par le 22 juillet 2024



[Brune Poirson](#), secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, a inauguré le bâtiment réhabilité de l'ancienne maternité de Carpentras dénommé 'Le Mosaïque', 55, rue Alfred Michel, siège de l'association Rhéso qui accompagne des personnes en situation d'isolement ou de fragilité sociale, économique et de santé. La structure intervient, notamment, dans l'accès au logement, au soin et à l'insertion professionnelle. Ce nouveau bâtiment de 3 500 m², érigé par le bailleur social départemental [Vallis Habitat](#) (ex Mistral Habitat) est également devenu un lieu d'accueil, d'hébergement, de formation et d'événements.

Ecrit par le 22 juillet 2024



“Le Mosaïque” (Crédit photo / Vallis Habitat)

Les Finances publiques pour Carpentras

Carpentras figure dans la liste dévoilée par [Gérald Darmanin](#), ministre de l’Action et des Comptes publics, des 50 communes retenues pour accueillir des services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) actuellement basés autour de Paris et dans les grandes métropoles françaises.

Dans le cadre de ce transfert, auquel 408 collectivités présentes dans 84 départements avaient

Ecrit par le 22 juillet 2024

candidaté, Carpentras a donc été retenue comme site de services des Finances publiques pour la région Sud. Le début des opérations de délocalisation est prévu à partir de 2021. Devant le succès de la demande, une seconde vague de villes devrait intervenir au printemps prochain.

Au total, 3 000 agents devraient être affectés dans les différentes villes retenues par le gouvernement. « Localiser, dans les territoires, un service actuellement situé dans une grande métropole ne fait que des gagnants, explique Gérald Darmanin. Les communes sélectionnées accueilleront une nouvelle activité. Les agents, sur la base du volontariat, qui peinent à se loger dans les grandes métropoles et font parfois 2 heures de transport par jour pour se rendre sur leur lieu de travail pourront bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Quant à l'administration, elle occupera des locaux moins chers que dans les grandes métropoles. »

Confiserie Serge Clavel

Héritier d'un savoir-faire depuis 4 générations, Serge Clavel est l'ambassadeur des fruits confits à Carpentras. Il sélectionne avec soin les produits qu'il transforme artisanalement : l'abricot et la cerise de Provence, le melon de Cavaillon, la clémentine de Corse, la figue de Marseille... Patience et minutie participent à la recette jusqu'au glaçage final. Les fruits sont de véritables oeuvres d'art qui donnent une opulence fastueuse à la table des 13 desserts du Noël provençal.

On les trouve aussi sous forme de brisures, idéales pour réaliser les cakes à la maison. Les pâtes de fruits sont les autres stars de la confiserie, 100% fruit naturel dont les saveurs sont bien présentes ; goûtez la pâte de melon de Cavaillon, c'est un régal. Un délice aussi les pâtes d'amande, les sirops, la confiture à la fraise de Carpentras, les biscuits et croquants naturels ou au chocolat, les navettes et les macarons... Sans oublier les jolis berlingots de toutes les couleurs qui font aussi la réputation de la maison. Et aussi les guimauves ! Et depuis cette année un beau rayon pâtisserie sous la houlette de Magali, gourmande et talentueuse petite main dans le labo attendant.

Dans l'espace salon de thé, faites une pause gourmande en dégustant un gâteau ou un entremets du jour. L'été, on se presse aussi pour les glaces artisanales de taille XXL à des prix plus qu'attractifs ! L'hiver, on y va tous pour les crêpes !

Confiserie Serge Clavel. Pâtisserie - Salon de Thé. 106, place Aristide-Briand. Carpentras. 04 90 29 70 39. clavel-confiserie.com

Le débarquement 'Denormandie' en Vaucluse



Les villes d'Avignon, Carpentras et Cavaillon figurent parmi les 13 villes de Provence-Alpes-Côte d'Azur à avoir été retenues par le ministère de la Cohésion des territoires pour bénéficier du dispositif 'Denormandie'. Cette aide fiscale a pour but d'inciter les investisseurs à acheter et à rénover des logements dégradés dans le cœur des villes moyennes. Ce dispositif fiscal dans l'ancien prend la forme d'une réduction d'impôt sur le revenu. L'objectif : que les centres villes regagnent en dynamisme et attirent de nouveaux investisseurs et de nouveaux locataires, séduits par des logements réhabilités et plus performants. Par ailleurs, cette aide est liée au fait de louer son logement à un tarif abordable et favorise donc l'accès aux logements pour les ménages à revenus modestes. « L'enjeu est de mobiliser les experts immobiliers locaux pour proposer le dispositif et le conseiller aux personnes qui cherchent à investir pour louer » explique Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement.

Ecrit par le 22 juillet 2024

■ Inciter l'amélioration de l'habitat

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les communes de Digne-les-Bains, Manosque, Briançon, Gap, Grasse, Vallauris, Arles, Tarascon, Brignoles et Draguignan sont également concernées par ce dispositif lancé en 2019 et qui vient d'être renforcé et simplifié lors du vote définitif du budget par le Parlement le 19 décembre 2019 (à cela s'ajoute Bagnols-sur-Cèze dans le Gard Rhodanien qui fait partie des 26 villes éligibles en Occitanie). « Dans sa nouvelle version, l'aide est encore plus facilement mobilisable pour les investisseurs dans l'ancien dès qu'ils souhaitent rénover des appartements, poursuit le ministre. Notre objectif est de massifier le recours au dispositif afin d'accélérer la rénovation des villes moyennes pour soutenir tout notre programme de revitalisation de ces communes. » Pour en bénéficier, l'investisseur qui rénove un logement ancien doit procéder à des travaux d'amélioration qui représentent au moins 25% du montant de l'opération immobilière (achat + travaux), louer son bien vide à un loyer abordable pendant 6, 9 ou 12 ans (ce qui lui donne la possibilité de défiscaliser de ses revenus respectivement à 12%, 18% ou 21% de son investissement total suivant la durée) et réaliser son achat dans l'une des communes éligibles. A ce jour, le dispositif est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.